



A) OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dépôt de document
 - 2.1 Rapport du maire
 - 2.2 Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 5 mai 2026
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

B) URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4. Demandes de dérogations mineures

- 4.1 Lots 6 650 554 et 6 335 275 du cadastre du Québec – Entre la rue des Immortelles et la rue des Muguets

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

en premier lieu, le lotissement :

- *du lot 6 650 554 du cadastre du Québec :*
 - *pour créer des lots, dont deux pour avoir une superficie minimale entre 360 et 385 mètres carrés au lieu de 385 mètres carrés et une profondeur minimale entre 30 et 32,5 mètres au lieu de 32,5 mètres;*
 - *pour créer des lots, dont deux pour avoir un frontage, à la marge de recul de 7 mètres, entre 10,70 et 12,2 mètres au lieu de 12,2 mètres;*
- *des lots 6 650 554 et 6 335 275 du cadastre du Québec pour créer une emprise de rue ayant un alignement avec l'intersection de la rue des Muguets qui n'est pas maintenu sur une distance d'au moins 30 mètres avant la courbe sur la rue projetée;*

en deuxième lieu :

- *la construction d'escaliers ouverts menant au rez-de-chaussée à même la galerie attenante de chacun des bâtiments principaux pour avoir une marge de recul latérale entre 1,2 et 2 mètres du côté de la ligne latérale où est situé le mur jumelé des bâtiments principaux au lieu de 2 mètres.*

- 4.2 Lot 3 294 841 du cadastre du Québec – 1000, avenue Lemoyne

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- *la construction d'un bâtiment principal pour avoir une marge de recul arrière de 5 mètres au lieu de 8 mètres, et ce, sur un lot existant ayant une superficie minimale de 510,8 mètres carrés au lieu de 1 500 mètres carrés, une largeur minimale de 16,76 mètres au lieu de 40 mètres et une profondeur minimale de 30,48 mètres au lieu de 40 mètres;*
- *l'aménagement de deux cases de stationnement au lieu de quatre.*

- 4.3 Lot 3 293 636 du cadastre du Québec – 1455, avenue Nicolas-Perrot

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé pour avoir une hauteur maximale de 8,30 mètres au lieu de 5,50 mètres.

- 4.4 Lot 6 615 042 du cadastre du Québec – 8155, rue André-Cyrenne

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé pour avoir une marge de recul avant secondaire minimale (côté sud-est) de 3,8 mètres au lieu de 5 mètres.

- 4.5 Lot 6 688 635 du cadastre du Québec – 2757 à 2773, boulevard de Port-Royal

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire détaché de type remise en cour avant plutôt qu'en cour arrière.

4.6 Lot 3 294 175 du cadastre du Québec – 9335, chemin des Merisiers

Objectif : La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du garage attenant au bâtiment principal pour avoir une superficie au sol maximale de 222 mètres carrés au lieu de 112 mètres carrés.

5. Demande de permis – Règlement numéro 1830 relatif au PIIA

5.1 Lot 6 070 619 du cadastre du Québec – 4350 avenue Arseneault

Objectif : Cette demande vise à autoriser, en regard du bâtiment principal érigé, des travaux de rénovation extérieurs (modifications de certaines ouvertures, etc.), la réfection du vestibule avant et l'ajout d'un escalier à la façade droite, le tout avec des revêtements similaires à ceux utilisés sur le bâtiment existant, tant au niveau des matériaux que des couleurs.

6. Demande à la MRC de Bécancour – Modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé

Objectif : Demande de modification afin de revoir les normes relatives aux zones inondables pour les harmoniser avec les dispositions du règlement provincial.

7. Adoption de règlements

7.1 Règlement numéro 1866 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1787 pour permettre des projets d'infrastructure de production d'énergie renouvelable »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'ajouter la définition de « Centrale solaire photovoltaïque » et de spécifier que seuls les normes et les tarifs prévus au règlement de contrôle intérimaire numéro 425 de la MRC de Bécancour concernant l'implantation d'un projet de centrale solaire photovoltaïque s'appliquent et prévalent sur toutes dispositions contenues au règlement de zonage et au règlement sur la tarification des biens, services et activités.

7.2 Règlement numéro 1868 intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement numéro 1765 relatif au plan d'urbanisme et touchant l'ensemble du territoire de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de se conformer au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour, notamment par l'ajustement des limites de l'affectation « industrielle lourde » à même l'affectation « agroforestière » à l'intérieur du Parc industriel et portuaire de Bécancour, par l'ajout, à la liste des territoires d'intérêt de type « Patrimoine naturel, faunique et floristique », de l'élément « Aire de confinement du cerf de Virginie » et par l'agrandissement, d'une superficie approximative de 1 100 mètres carrés vers le nord-ouest, du périmètre urbain du secteur Gentilly à même l'affectation agricole.

8. Règlement numéro 1874 intitulé : « Règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 1787 suivant les modifications apportées au plan d'urbanisme par le règlement numéro 1868 et touchant l'ensemble du territoire de la Ville »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'apporter les modifications nécessaires au règlement de zonage afin d'en assurer la concordance avec le plan d'urbanisme, et ce, à la suite des modifications apportées par le règlement numéro 1868.

8.1 Avis de motion

8.2 Adoption du projet de règlement

C) GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

9. Adoption de règlement

9.1 Règlement numéro 1873 intitulé : « Règlement établissant un programme d'aide aux entreprises dans le contexte d'une relance économique »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de remettre en place le Plan de soutien aux entreprises dans le contexte d'une relance économique jusqu'au 25 mars 2027.

10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement

10.1 Règlement numéro 1875 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1549 relatif au stationnement afin d'interdire le stationnement sur un tronçon de la route 132 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but d'interdire le stationnement sur un tronçon de la route 132 vis-à-vis la Halte routière du secteur Sainte-Angèle-de-Laval.

11. Rétrocession du lot 6 402 101 du cadastre du Québec de 9463-3385 Québec inc. – Parc industriel PME

12. Cession de droits

12.1 Autoriser MBI-Corexcel inc. à céder tous ses droits, titres et intérêts à 9481-2815 Québec inc. dans la vente à des fins industrielles des lots 6 433 529 et 6 433 530 du cadastre du Québec, situés en bordure de la rue Lucien-Leboeuf, dans le Parc industriel PME

13. Modification de servitudes

13.1 Modification des servitudes pour les conduites d'égout affectant les lot 2 943 410 et 3 067 502 du cadastre du Québec, propriété de 9232-6115 Québec inc.

14. Autorisation de paiement – Assurances de dommages – Assurance automobile des propriétaires et garagistes

Objectif : Autoriser le paiement à Beneva inc. de l'ajustement de la prime pour l'assurance automobile 2025-2026 pour un montant de 716,68 \$ et modifier la résolution numéro 26-207 afin de modifier le montant de la prime d'assurance automobile pour 2026-2027 à 25 648,79 \$ au lieu de 25 170,28 \$.

15. Reconduction de contrat

15.1 Assurance responsabilité civile pour les parcs de rouli-roulants, pistes de BMX et aménagements semblables

Objectif : Confirmer l'octroi du contrat par L'Union des municipalités du Québec à BFL Canada services de risques et assurances inc., pour le prix de 12 917,41 \$, taxes et frais d'administration de l'UMQ inclus.

D) FINANCES ET TRÉSORERIE

16. Approbation des listes des chèques à ratifier et des comptes à payer :

- au montant de 1 342 800,08 \$
- au montant de 1 342 400,58 \$

17. Rectificatif budgétaire

18. Attribution de contrat

18.1 Acquisition du module de recouvrement de taxes impayées de la suite financière AccèsCité – SFM, comprenant le coût d'acquisition des licences, les services professionnels (activation du module PG, mise en route – formation – accompagnement PG et gestion de projet PG) et le service de soutien et d'entretien du module

Objectif : Attribuer le contrat à PG Solutions inc., pour le prix de 12 134,46 \$, taxes incluses.

19. Office municipal d'habitation de Bécancour

19.1 Approbation des états financiers pour l'année financière 2023

19.2 Approbation du budget révisé pour l'année financière 2026

E) GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

20. Autorisations de paiement

20.1 Décomptes progressifs finaux numéros 6 – Entretien d'hiver des rues, trottoirs et poteaux d'incendie de la Ville

Objectif : Autoriser les paiements à André Bouvet Itée pour les contrats suivants :

- Contrat numéro 22-51-A (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 44 591,26 \$.
- Contrat numéro 22-51-B (Secteur Gentilly) : Autoriser le paiement de 32 079,92 \$.
- Contrat numéro 22-52 (Secteur Bécancour) : Autoriser le paiement de 36 052,09 \$.
- Contrat numéro 22-53 (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval) : Autoriser le paiement de 53 260,89 \$.
- Contrat numéro 22-54-A (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 54 749,80 \$.
- Contrat numéro 22-54-B (Secteur Saint-Grégoire) : Autoriser le paiement de 23 011,76 \$.
- Contrat numéro 22-55 (Secteur Précieux-Sang) : Autoriser le paiement de 29 852,25 \$.
- Contrat numéro 22-56 (Secteur Sainte-Gertrude) : Autoriser le paiement de 55 802,71 \$.

20.2 Décomptes progressifs finaux numéros 3 – Entretien d'hiver de terrains municipaux et de certaines rues municipales

Objectif : Autoriser le paiement des décomptes progressifs finaux suivants :

- Contrat numéro 22-61-A (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 10 486,84 \$ à madame Dany Cyrenne.
- Contrat numéro 22-62-A (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 5 346,69 \$ à Gestion immobilière PC inc.
- Contrat numéro 22-62-B (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 16 426,34 \$ à monsieur Denis Cyrenne.
- Contrat numéro 22-62-C (Secteur Bécancour), autoriser le paiement de 10 337,64 \$ à monsieur Denis Cyrenne.
- Contrat numéro 22-63-A (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 4 569,12 \$ à Station Service Ste-Angèle 96 inc.
- Contrat numéro 22-63-B (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 5 863,79 \$ à Station Service Ste-Angèle 96 inc.
- Contrat numéro 22-63-C (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval), autoriser le paiement de 4 017,87 \$ à monsieur Christian Richard.
- Contrat numéro 22-64-A (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 7 145,64 \$ à Les Entreprises Johnny Alie inc.
- Contrat numéro 22-64-B (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 4 040,85 \$ à Les Entreprises Johnny Alie inc.
- Contrat numéro 22-65 (Secteur Précieux-Sang), autoriser le paiement de 3 553,54 \$ à monsieur Guy-Michel Tourigny.
- Contrat numéro 22-66 (Secteur Sainte-Gertrude), autoriser le paiement de 2 747,19 \$ à 9425-1667 Québec inc. (Les Entretiens Denco).
- Contrat numéro 22-67 (Secteur Sainte-Gertrude), autoriser le paiement de 2 036,92 \$ à 9425-1667 Québec inc. (Les Entretiens Denco).
- Contrat numéro 22-68 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 11 955,12 \$ à Entreprise Force C inc.
- Contrat numéro 22-69 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 2 851,40 \$ à Entreprise Force C inc.
- Contrat numéro 22-70 (Secteur Précieux-Sang), autoriser le paiement de 12 648,11 \$ à monsieur Guy-Michel Tourigny.
- Contrat numéro 25-61-B (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 5 288,85 \$ à la Société des amis du Moulin Michel inc.
- Contrat numéro 25-71 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 3 941,40 \$ à 9189-9849 Québec inc. (M.L. Entreprises).
- Contrat numéro 25-72 (Secteur Saint-Grégoire), autoriser le paiement de 3 173,31 \$ à Entreprise Force C inc.
- Contrat numéro 25-73 (Secteur Gentilly), autoriser le paiement de 2 221,32 \$ à Ferme Mily S.E.N.C.

21. Avis de motion et dépôt de projet de règlement

- 21.1 Règlement numéro 1871 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 554 concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout, et ce, afin, notamment, d'assurer la conformité aux règlements provinciaux concernant les exigences relatives aux branchements d'égout et à la gestion des eaux pluviales »

Objet du règlement : Ce règlement a pour but de rendre le règlement numéro 554 conforme aux règlements provinciaux concernant les exigences relatives aux branchements d'égout et à la gestion des eaux pluviales.

22. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

- 22.1 Remplacement et réfection de ponceaux dans divers secteurs de la Ville

Objectif : Accorder le contrat, selon l'option 1, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavations Gagnon et frères inc., pour le prix de 800 844,13 \$, taxes incluses.

- 22.2 Entretien et réparation du système de protection cathodique pour l'année 2026

Objectif : Attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas, soit Corrpro Canada inc., pour le prix de 209 130,04 \$, taxes incluses.

- 22.3 Travaux de nettoyage, d'inspection télévisée, d'alésage, de colmatage et de chemisage dans les conduites d'égout domestique, dans le secteur Gentilly

Objectif : Attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas, soit CGI Environnement inc., pour le prix de 267 777,77 \$, taxes incluses.

- 22.4 Travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et d'une conduite d'égout domestique et travaux de voirie sur l'avenue des Tulipes, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval

Objectif : Attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas, soit André Bouvet ltée, pour le prix de 552 991,24 \$, taxes incluses.

- 22.5 Fourniture et installation d'éclairage public pour l'année 2026

Objectif : Attribuer le contrat, selon l'option 2, au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas, soit Lemteck inc., pour le prix de 160 513,84 \$, taxes incluses.

F) SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

23. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

- 23.1 Reconstruction de la patinoire de dek hockey du secteur Saint-Grégoire

Objectif : Attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas, soit Cité Construction TM inc., pour le prix de 119 186,28 \$, taxes incluses.

24. Attribution de contrats

- 24.1 Soutien logistique à l'équipe d'entretien

- 24.1.1 Achat de deux ligneuses pour les terrains sportifs

Objectif : Attribuer le contrat à Équipements Stinson (Québec) inc., pour le prix de 16 326,45 \$, taxes incluses.

- 24.1.2 Achat d'affiches de signalisation

Objectif : Attribuer le contrat à 9030-5814 Québec inc. (Spectralite), pour le prix de 5 340,73 \$, taxes incluses.

- 24.2 Aménagement au Parc de la rivière Bécancour – Terrain de baseball et terrains de soccer

- 24.2.1 Achat de 4 buts de soccer

Objectif : Attribuer le contrat à 9079-6749 Québec inc. (Aciers Bécancour (1999)), pour le prix de 5 863,73 \$, taxes incluses

24.2.2 Travaux de mise aux normes du terrain de baseball

Objectif : Attribuer le contrat à Multi-Surfaces - F. Giguère inc., pour le prix de 11 644,67 \$, taxes incluses.

24.3 Amélioration et sécurisation des terrains sportifs

24.3.1 Acquisition et installation de gaines de protection au-dessus des clôtures des terrains sportifs

Objectif : Attribuer le contrat au Centre du ponceau Courval inc., pour le prix de 6 812,27 \$, taxes incluses.

24.3.2 Acquisition et installation de filets vis-à-vis le 3^e but au terrain de balle du secteur Sainte-Gertrude

Objectif : Attribuer le contrat à 9216-0498 Québec (Filet Nad's), pour le prix de 10 048,82 \$, taxes incluses.

24.4 Lignage des terrains de pickleball des secteurs Sainte-Angèle-de-Laval, Précieux-Sang et Bécancour

Objectif : Attribuer le contrat de gré à gré à Terrassements JoPat inc., pour le prix de 36 090,65 \$, taxes incluses.

25. Entente entre l'Association du Hockey mineur de Bécancour (AHMB) et le Centre culturel et sportif (aréna) de Saint-Pierre-les-Becquets (Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets concernant l'utilisation de l'aréna de Saint-Pierre-les-Becquets pour la saison 2025-2026 – Intervention de la Ville

Objectif : Entériner la signature de cette entente par le directeur du service à la communauté.

26. Autorisations – Implantation d'un monument commémoratif pour souligner le 350^e anniversaire de la fondation du secteur Gentilly

Objectif : Autoriser l'implantation du monument sur le lot 3 538 593 du cadastre du Québec et autoriser madame Paige Kramer Rochefort à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour notamment effectuer les demandes complètes de permis et certificats d'autorisation pour le projet et à signer la demande.

G) GESTION DES TALENTS

27. Confirmation d'embauches

27.1 Employés embauchés par la directrice générale conformément à l'article 4.1.1 du règlement numéro 1673 décrétant le contrôle et le suivi budgétaire

28. Réorganisation et organigramme temporaire de la Direction du génie et des travaux publics

H) STRATÉGIE, COMMUNICATIONS ET RAYONNEMENT

29. Aides financières – Commandites

29.1 Culture Centre-du-Québec

Objectif : Accorder une aide financière de 1 000 \$ pour l'organisation de la 22^e édition du GalArt.

29.2 Fondation du Collège Notre-Dame-de-l'Assomption

Objectif : Accorder une aide financière de 500 \$ pour la tenue de leur tournoi de golf annuel.

29.3 Club de judo Seikidokan inc.

Objectif : Accorder une aide financière de 300 \$ pour la participation d'Abigail Laplante au Championnat canadien de judo de Calgary.

29.4 Le Club de patinage artistique de Bécancour

Objectif : Accorder une aide financière de 200 \$ pour la participation de Cooper Gélinas aux compétitions de Québec et de Sherbrooke d'ici la fin de l'année 2026.

29.5 Les Loisirs de Ste-Gertrude inc.

Objectif : Accorder une aide financière de 1 062,38 \$ pour la réalisation de leur grande fête de la Saint-Jean-Baptiste.

30. Achat de billets par la Ville

30.1 Achat de 5 billets pour la participation de la Ville au brunch bénéfice de Moisson Mauricie / Centre-du-Québec – Coût total : 650 \$

30.2 Achat de 2 billets pour la participation de la Ville à l'omnium de golf Alain Guilbert organisé par la Fondation Albatros – Coût total : 180 \$

30.3 Achat d'un billet pour la participation de la Ville au déjeuner conférence « Exportation au cœur du Saint-Laurent » organisé par les Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec (MMCQ) – Coût : 232,22 \$

30.4 Achat de 2 billets pour la participation de la Ville au gala manufacturier organisé par les Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec (MMCQ) – Coût total : 574,88 \$

30.5 Achat de 6 billets pour la participation de la Ville au dîner économique du maire présenté avec la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec – Coût total : 551,88 \$

I) DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PLANIFICATION

31. Autorisation de paiement

31.1 Facture pour les travaux d'urgence effectuer sur le système de chauffage de l'ancien couvent de Saint-Grégoire

Objectif : Autoriser le paiement de 1 278,16 \$ à 9389-0101 Québec inc. (Plomberie Rive Sud).

32. Demandes d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable

32.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements

32.2 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

J) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

33. Suivi des soumissions en matière de gestion contractuelle

33.1 Fourniture et opération d'une navette fluviale entre les villes de Bécancour et de Trois-Rivières pour la saison estivale 2026

Objectif : Attribuer le contrat au soumissionnaire conforme ayant proposé le prix le plus bas, soit Navettes maritimes du Saint-Laurent inc., pour le prix de 659 000,77 \$.

34. Autorisation de paiement

34.1 Projet en économie circulaire dans le cadre de l'entente de collaboration dans le domaine du développement durable et de l'économie circulaire intervenue avec la Cité de l'innovation circulaire et durable, la Vallée de la transition énergétique et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour

Objectif : Autoriser le paiement à Cité de l'innovation circulaire et durable d'un montant de 115 697,81 \$, taxes incluses (part de la Ville : 19 248,68 \$) et affecter ce montant au surplus non affecté.

35. DIVERS

36. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

37.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est limitée à 30 minutes maximum et est le seul moment où les questions peuvent être posées.

Afin d'assurer le bon déroulement de la période de questions, tout membre du public présent qui désire poser une question bénéficie d'une **période maximale de 5 minutes** pour exposer un **court préambule** afin de contextualiser la question et **poser une question et une sous-question**.

De plus, il doit également :

- s'identifier au préalable;
- s'adresser au maire ou en son absence au maire suppléant;
- mentionner à qui sa question s'adresse;
- poser une question sur un sujet d'intérêt public qui relève de la compétence de la Ville;
- ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;

Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle jusqu'à l'expiration du temps alloué pour la période de questions;

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire;
- éviter que la question soit frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions;
- ne pas poser une question qui a déjà été posée par une autre personne au cours de la même période de questions;
- ne pas se référer à un événement personnel ou au fait personnel d'un employé de la municipalité ou d'un membre du conseil municipal;
- s'abstenir de poser une question qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- éviter que la réponse exige ou constitue une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle ou qui vise à obtenir un positionnement politique eu égard à la question.

Les personnes assistant en présentiel à la séance ont priorité pour poser une question.

S'il reste du temps après que ces personnes ont posé leurs questions, les personnes assistant virtuellement à la séance peuvent poser une question au président.

Si votre question est de nature personnelle, nous vous invitons à utiliser les autres canaux de communications de la Ville mis à votre disposition, soit :

- le système de requête (Bureau citoyen) à l'adresse becancour.net;
- par téléphone au 819 294-6500, poste 0.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le règlement n° 1780 relatif à la régie interne du conseil municipal de la Ville de Bécancour et au maintien de l'ordre durant ses séances.

38. LEVÉE DE LA SÉANCE